République Française

Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Compte rendu

Séance du lundi 29 juin 2020

Extrait du registre des délibérations

Le lundi vingt neuf juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 23 juin 2020, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes (complexe Albert Camus) de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents excusés : Jérôme CHOPIN, Kevin DOFAL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES)

Monsieur Bernard BOUFFART est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2020-29/06-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 8 juin 2020

2020-29/06-02 Finances/Approbation des Comptes de Gestion 2019/Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2019 du Budget principal établi par Madame la Trésorière. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe « assainissement » établi par Madame la Trésorière. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe « Boulangerie » établi par Madame la Trésorière. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe « Café-restaurant » établi par Madame la Trésorière. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- ✓ **Approuve** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » établi par Madame la Trésorière. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-29/06-07 Finances/ Approbation des Comptes Administratifs 2019/ Budget général et budgets annexes

BUDGET GENERAL

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	2 569 470.12 €
Recettes de l'exercice	3 034 036.65 €
Résultat d'investissement de l'exercice	464 566.53 €
Excédent reporté	113 681.78 €
Résultat d'investissement de clôture	578 248.31 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	2 436 345.64 €
Recettes de l'exercice	3 060 471.83 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	624 126.19 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	624 126.19 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	1 100.03 €
Recettes de l'exercice	13 170.20 €
Résultat d'investissement de l'exercice	12 070.17 €
Excédent reporté	34 758.65 €
Résultat d'investissement de clôture	46 828.82 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	26 126.18 €
Recettes de l'exercice	55 882.43 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	29 756.25 €
Excédent reporté	109 557.34 €
Résultat de fonctionnement de clôture	139 313.59 €

BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	11 745.17 €
Recettes de l'exercice	11 443.85 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 301.32 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat d'investissement de clôture	- 11 745.17 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 464.77 €
Recettes de l'exercice	13 209.94 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	11 745.17 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	11 745.17 €

BUDGET ANNEXE CAFÉ RESTAURANT

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	2 348.17 €
Recettes de l'exercice	2 287.93 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 60.24 €
Déficit reporté	2 287.93 €
Résultat d'investissement de clôture	- 2 348.17 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	2 111.96 €
Recettes de l'exercice	6 631.80 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	4 519.84 €
Excédent reporté	11 058.74 €
Résultat de fonctionnement de clôture	15 578.58 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	133 642.59 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 133 642.59 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat d'investissement de clôture	- 133 642.59 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	133 642.59 €
Recettes de l'exercice	133 642.59 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00 €
Excédent reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	0.00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2019.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2019 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

Approuve le Compte administratif 2019 du Budget général tel que présenté ci-dessus
Approuve les Comptes administratifs 2019 des Budgets annexes : « Assainissement », « Boulangerie », « Café-restaurant », « Lotissement communal rue de Hédé » tels que présentés ci-dessus.

2020-29/06-12 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget Général

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2020	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	624 126.19
Solde d'exécution de la section d'investissement	578 248.31
Solde des restes à réaliser en investissement	-1 568 380.72
Besoin de financement	-990 132.41
Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement = recette d'investissement (article 1068)	624 126.19
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00
Excédent d'investissement reporté (R001)	578 248.31

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget Général au budget primitif 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 624 126.19 € à l'article 1068.

2020-29/06-13 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Assainissement »</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Assainissement » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2020	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	139 313.59
Solde d'exécution de la section d'investissement	46 828.82
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	-
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	0.00
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	139 313.59
Excédent d'investissement reporté (R001)	46 828.82

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Assainissement » au budget primitif 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

2020-29/06-14 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Boulangerie »</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Boulangerie » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2020	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	11 745.17
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 11 745.17
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 11 745.17
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	11 745.17
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00
Déficit d'investissement reporté (D001)	11 745.17

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Boulangerie » au budget primitif 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 11 745.17 € à l'article 1068

2020-29/06-15 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Café-restaurant »</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Café-restaurant » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2020	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	15 578.58
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 2 348.17
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 2 348.17
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	2 348.17
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	13 230.41
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 348.17

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Café-restaurant » au budget primitif 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 2 348.17 € à l'article 1068

2020-29/06-16 <u>Affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé »</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2020	**Montant €**
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 133 642.59
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	- 133 642.59
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	-
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	-
Déficit d'investissement reporté (D001)	133 642.59

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2019 du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » au budget primitif 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

2020-29/06-17 <u>Finances/Budget général/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Général telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

2020-29/06-18 <u>Finances/Budget annexe « Assainissement »/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Assainissement » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

2020-29/06-19 <u>Finances/Budget annexe « Boulangerie »/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Boulangerie » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

2020-29/06-20 <u>Finances/Budget annexe « Café-restaurant »/ Décision modificative n°1</u>

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Café-restaurant » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

2020-29/06-21 Finances/Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé »/ Décision modificative n°1

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020, il conviendrait d'effectuer les mouvements de crédits budgétaires présentés en **annexe** à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 en sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe « Lotissement communal rue de Hédé » telle que présentée en **annexe** à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant

2020-29/06-22 Finances/ Budget annexe « lotissement communal rue de Hédé »/Souscription d'un prêt relais

Le lotissement communal de Hédé a pour objet la construction sous maîtrise d'ouvrage ESPACIL d'une maison Helena de 24 logements et de 5 maisons individuelles clé en main destinés à l'accueil des personnes âgées.

Le montant des travaux de viabilisation s'élève à ce jour à 227 000€ HT, et le montant attendu de la vente des lots viabilisés est de 247 295€ HT.

La signature des actes de vente des terrains viabilisés n'interviendra pas avant la livraison des constructions soit en 2021.

Dans l'attente de l'encaissement de la vente des 6 lots du lotissement, une consultation a été lancée le 26 mai dernier pour la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de :

- ARKEA Banque
- Caisse d'Epargne
- La Banque postale
- Crédit Agricole

La date limite de remise des offres était le 04/06/2020

Caractéristiques de la consultation :

- Montant : 250 000€
- Durée : 12 mois
- Echéance règlement des intérêts : trimestrielle

Il s'avère que les banques ne financent pas les travaux de viabilisation d'un lotissement par une ligne de trésorerie mais par un prêt relais. Le contrat de ligne de trésorerie est possible seulement

pour le budget général.

Trois banques ont répondu à la consultation
- ARKEA Banque
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole

Une synthèse des offres est jointe en **annexe** à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de prêt relais du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de souscrire un prêt relais auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :
  - Montant : 250 000 €
  - Durée : 5 ans
  - Date limite de versement des fonds : 3 mois suivant la date de signature du contrat
  - Paiement des intérêts : trimestriel
  - Différé d'amortissement en capital : 24 mois
  - Taux/index : Euribor 3 mois/journalier non flooré
  - Marge : 0.62%
  - Taux (à titre indicatif) : 0.288%
  - Frais de dossier 0.1% (250 €)
- ✓ **Décide** d'inscrire au budget annexe lotissement les crédits nécessaires
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

2020-29/06-23 Finances/Garantie d'emprunt auprès d'Espacil Habitat/Construction de la Maison HELENA

La Commune de Domloup est sollicitée par la SA Espacil Habitat afin de garantir un emprunt qu'elle contracte auprès de la CARSAT Bretagne pour la construction de la Maison HELENA.

La CARSAT Bretagne accorde à Espacil HABITAT une aide financière de 450 022 € sous la forme d'un prêt sans intérêt, remboursable en 20 années. Ce prêt représente 15% du coût du projet estimé à 3 000 145 € TTC.

Cette aide financière est accordée au titre de l'action sociale de l'Assurance Retraite.

Remboursement par annuités :

Montant du prêt	1ère annuité	19 annuités suivantes
450 022 €	22 503 €	22 501 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accorde** sa garantie à Espacil Habitat pour les remboursements de l'emprunt d'un montant de 450 022 € contracté auprès de la CARSAT Bretagne dans le cadre de la construction de la Maison HELENA (24 logements locatifs) aux conditions exposées ci-dessus et de la convention de prêt annexée à la présente délibération.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

2020-29/06-24 **Finances/Intercommunalité/Demande de Fonds de concours 2020**

Conformément au pacte financier et fiscal voté le 8 décembre 2016, le Conseil communautaire a validé, les principes de reversement de fonds de concours libres pour des projets communaux d'investissement.

Ces fonds de concours correspondent à 30% de la DSC de l'année N-1 pour chaque commune. L'enveloppe accordée à la Commune de Domloup pour l'année 2019 est de **51 814 €.**Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune (Articles L5214-16 et L5216-5 du Code général des collectivités territoriales). Les fonds de concours libres doivent être utilisés par la commune sur l'année civile d'attribution. Il ne peut y avoir aucun report ou cumul de fonds de concours libres sur l'année suivante.

Les projets éligibles :

Tout projet communal d'investissement pourra bénéficier de fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe financière accordée à chaque commune. La demande pourra porter sur un ou plusieurs projets d'investissement dans la limite de l'enveloppe accordée à la commune.
Outre cette enveloppe, les communes pourront continuer à bénéficier de fonds de concours thématiques.

- **Fonds de concours « libres »**

Projet éligible pour la commune de DOMLOUP en 2020

	Montant € HT éligible	Subventions estimées ou acquises	Estimation du reste à financer	Estimation Fonds de concours libres
Voirie route de Noyal/Vilaine (hors piste cyclable et cheminement piétonnier)	488 559	68 670 € (DETR : 30 453 € ; DSIL 6 560 € ; FDC 2019 Plan vélo 31 657 €)	368 075 €	51 814 €
TOTAL	**488 559**	**68 670 €**	**368 075 €**	**51 814 €**

- **Fonds de concours « thématiques »**

Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil communautaire a validé le principe des subventions d'équipement aux communes dites « Fonds de concours » à savoir :

- ✓ Maintien du principe des fonds de concours sur projets éligibles (20% du montant HT des travaux) plafonnés à 3 500 000 € HT sous réserve de la transmission d'un échéancier
- ✓ Mise en place d'une dotation supplémentaire exceptionnelle et variable selon la population (+/- 1500 habitants) pour financer un projet structurant en complément du Fonds de concours de 20% sur la période 2017-2021
  - o Communes de -1500 habitants : +20%
  - o Communes de +1500 habitants : +10%
  - o Montant des travaux plafonné à 1 500 000 € HT pour la dotation supplémentaire
- ✓ Attribution d'un abondement de 20% pour un équipement mutualisé entre deux ou plusieurs communes
- ✓ Financement à 50% du plan vélo
- ✓ Financement annuel plafonné à 1 000 000 €

Projets éligibles pour la commune de DOMLOUP en 2020

PROJETS		TTC	HT	Financements CCPC sollicités
Equipement terrain de basket				
Travaux		12 212 €	10 177 €	2 035 €
Restaurant municipal				
Travaux d'amélioration sur la chaudière		15 000 €	12 500€	2 500 €
Construction d'un boulodrome				
Construction d'un boulodrome		54 000 €	45 000 €	
Maîtrise d'œuvre		5 604 €	4 670 €	
Frais géomètre		1 100 €	917 €	
	Total	60 704 €	50 587 €	10 117 €
Patrimoine bâti				
Mise en lumière de l'église et du lavoir		12 000 €	10 000 €	2 000 €
Centre technique municipal				
Construction d'un appentis		33 600 €	28 000 €	
Maitrise d'oeuvre		5 604 €	4 670 €	
Frais géomètre		1 320 €	1 100 €	
	Total	40 524 €	33 770 €	6 754 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS THEMATIQUES 2020 SOLLICITÉS				**23 406 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** de valider les tableaux présentant les projets éligibles aux Fonds de Concours « libres » et « thématiques » pour l'année 2020 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté, tels que présentés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

2020-29/06-25 Installation des commissions municipales

Le Code Général des Collectivités Territoriales et son article .2121-22, précise le libre choix au Conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Les commissions crées à l'initiative du conseil municipal peuvent avoir un caractère permanent ou d'une durée limitée. Les compétences de ces commissions sont fixées par le Conseil municipal.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Les vice-présidents seront désignés lors de l'installation de la commission. Celui-ci pourra avoir la charge de convoquer et de présider si le maire est absent ou empêché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des commissions
- **Décide** que la composition des commissions se bas sur le volontariat des élus
- **Fixe** les compétences et la composition des commissions municipales comme suit :

NOM DE LA COMMISSION	COMPETENCES	COMPOSITION
Enfance-jeunesse	Relations avec les assistantes maternelles, suivi des activités périscolaires et extrascolaires, des transports scolaires, du restaurant scolaire, des relations avec les écoles et les associations de parents d'élèves, du fonctionnement du Pôle enfance, de l'animation envers les jeunes et les adolescents, de la petite enfance (Maison des Petits Loups), mise en place et suivi du conseil municipal de jeunes, des lignes de Pédibus, de la mise en lace d'aires de jeux pour les enfants, de la découverte des formes d'arts aux enfants, soutien des actions humanitaires et citoyennes des jeunes, favoriser les actions intergénérationnelles mise en place d'un observatoire pédagogique Vallée du Rimon.	• Sylviane GUILLOT • Isabelle LHOMME • Géraldine HARNOIS-MARTIN • Sunita LE ROUX • Léna MONNIER
Bâtiments	Suivi de l'entretien courant des bâtiments communaux, de tous les nouveaux programmes, de la construction et entretien du Pôle enfance, du réaménagement de la salle des fêtes ainsi que des vestiaires et sanitaires de l'espace Albert Camus, aménagement des nouveaux vestiaires de football, suivi de la réalisation d'un nouvelle salle pour le tir à l'arc et de la création d'un nouveau dojo, suivi de la commission de sécurité et d'accessibilité, mener des projets visant à favoriser les économies d'énergies.	• Sébastien CHANCEREL • Jean-Marc DESHOMMES • Yves LE GALL • Michel MERCIER • Christophe LAINÉ • Géraldine HARNOIS-MARTIN • Gérard DOMINÉ • Jérôme CHOPIN
Sport, culture et vie associative	Suivi et pérennisation de la médiathèque « L'Envolée », de la politique en matière d'offre culturelle, du développement de l'usage du numérique pour l'usage quotidien, de la découverte des formes d'arts aux enfants. Relations avec les Présidents et les bureaux des associations, lien avec les bénévoles, accompagnement des projets des associations, suivi des subventions aux associations, valorisation du patrimoine, aide aux pratiques sportives, suivi des étudiants en sport au sein de la collectivité.	• Sébastien CHANCEREL • Sylviane GUILLOT • Sandrine BOUCARD • Marie-Anne EON • Sylvie FILATRE • Gérard DOMINÉ • Sandrine LELIÈVRE • Kevin DOFAL • Elodie RAYMOND

Communication et citoyenneté	Suivi de la rédaction et de la distribution du bulletin municipal, du site internet ainsi que des différents supports de communication de la collectivité. Mise en place de la communication envers les élus. Mise en place et suivi du conseil municipal des jeunes, concertation avec la population, développement de la démocratie participative.	• Katell BEUCHER • Sylviane GUILLOT • Goulven DONNIOU • Isabelle LHOMME • Géraldine HARNOIS-MARTIN • Viviane SAINT-DENIS
Environnement, voirie, développement durable	Développement d'actions pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, suivi de l'aménagement des espaces verts, du fleurissement de la commune (bourg et campagne), de la valorisation de la vallée du Rimon, suivi de la ZAC du Tertre au niveau des espaces verts, reverdir les lotissements, développement et valorisation du patrimoine arboré, mise en valeur du patrimoine, protection des haies bocagères et des zones humides dans le cadre du PLU, requalification du centre bourg, projets visant les économies d'énergies, suivi des jardins familiaux. Suivi de la ZAC du Tertre au niveau de la voirie, des liaisons cycles et piétons, suivi de la sécurisation des hameaux et des entrées d'agglomération, de la sécurisation et de l'aménagement de la route de Noyal, du développement de la ceinture verte autour de l'agglomération, augmentation et amélioration du réseau des voies mixtes, suivi et aménagement des aires de jeux élaboration d'un entretien annuel d'entretien des voiries communales, réflexion sur la mise en place des lignes de pédibus, déploiement de la fibre optique, les mobilités et transports sur la commune, accessibilité des personnes à mobilité réduite.	• Daniel PRODHOMME • Sandrine BOUCARD • Jean-Marc DESHOMMES • Goulven DONNIOU • Sylvie FILATRE • Yves LE GALL • Catherine GUIBERT • Michel MERCIER • Christophe LAINÉ • Géraldine HARNOIS-MARTIN • Sunita LE ROUX • David EGASSE • Léna MONNIER • Laurent CLISSON • Jérôme CHOPIN • Bernard BOUFFART
Finances	Préparation budgétaire, propositions d'emprunt, fixation des tarifs municipaux, suivi du budget et maitrise des dépenses notamment de fonctionnement, suivi de la politique fiscale.	• Géraldine HARNOIS-MARTIN • Sylviane GUILLOT • Sébastien CHANCEREL • Katell BEUCHER • Daniel PRODHOMME • Jean-Marc DESHOMMES • Goulven DONNIOU • Michel MERCIER • Isabelle LHOMME • David EGASSE •

Urbanisme	Suivi de l'application du PLU, suivi et signature des permis de construire, des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme, requalification du centre-bourg, règles d'urbanisme pour le développement des commerces, schéma de renouvellement urbain..	• Michel MERCIER • Daniel PRODHOMME • Jean-Marc DESHOMMES • Léna MONNIER • Viviane SAINT-DENIS

2020-29/06-26 <u>Fixation du nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale</u>

Le Centre Communal d'Action Sociale est géré par un conseil d'Administration composé du Maire qui en est le Président de droit, et en nombre égale de membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.
Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite maximale suivante : 8 membres élus et 8 membres nommés soit 16 membres en plus du Président.
Les membres nommés sont au nombre de quatre au minimum. Ils sont nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.
Ils comprennent obligatoirement un représentant :

- ✓ Des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions
- ✓ Des associations familiales
- ✓ Des associations de retraités et de personnes âgées du département
- ✓ Des associations de personnes handicapées du département

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- ➢ **Fixe** le nombre à **6 membres élus** (et 6 membres nommés).

2020-29/06-27 <u>Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale</u>

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R 123-8, précisant les modalités d'élection des membres du CCAS ;

Vu la délibération n°2020-29/06-26 fixant le nombre des membres du Centre Communal d'action Sociale ;

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit et qu'il ne peut-être élu. Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des représentants di Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS. Ceux-ci sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret parmi les membres du Conseil municipal.

Les personnes suivantes se portent candidats : Sylviane GUILLOT, Katell BEUCHER, Goulven DONNIOU, Catherine GUIBERT, Isabelle LHOMME, Viviane SAINT-DENIS

<u>Par 26 voix pour (dont 1 pouvoir), 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal</u>

- ➢ **Proclame élues** les personnes suivantes afin de siéger au Conseil d'administration du CCAS :

Sylviane GUILLOT, Katell BEUCHER, Goulven DONNIOU, Catherine GUIBERT, Isabelle LHOMME, Viviane SAINT-DENIS

2020-29/06-28 Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une Commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit êre domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil doit dresser une liste de 32 noms afin que cette nomination puisse avoir lieu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimté, le Conseil Municipal

- **Dresse** la liste suivante :

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Taxes	Fonction
1	M.	ALLO	Gilbert	70 Route de Cesson-Sévigné 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
2	M.	AUBREE	Gérard	14 Route de Cesson-Sévigné 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
3	M.	AUBREE	Pierre	1 Route de la Seillerie 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
4	MME	BENUREAU	Michèle	8 Allée de la Source 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
5	M.	BOUFFART	Bernard	7 Allée de la Châtaigneraie 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
6	M.	BOUVIER	Marcel	7 Impasse du Verger 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
7	M.	DOMINE	Gérard	8 Impasse de la Perrière 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
8	M.	FILATRE	Patrick	40 Allée des Bleuets 35410 DOMLOUP	TH / TF / CFE	Titulaire
9	M.	GRENU	François	32 Allée de la Châtaigneraie 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
10	MME	GUILLOT	Sylviane	18 Rue du Clos Saint-Jean 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
11	MME	HARNOIS-MARTIN	Géraldine	7 Rue Dominique Houget 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
12	MME	LAINE	Catherine	3 Rue des Aubépines 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
13	M.	MONNIER	Marcel	22 Bis, Rue du Calvaire 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
14	MME	PETIT	Jacqueline	1 Rue de la Fontaine 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire
15	M.	PIROT	Laurent	32 Route du Nugué 35410 DOMLOUP	TH / TF	Titulaire

16	M.	TOUCHAIS	Stéphane	86 Le Haut Villiers 35530 NOYAL-SUR-VILAINE	TF	Titulaire
17	M.	BEAUFILS	Michel	4 Rue Du Pré-Gault 35410 DOMLOUP	TH / TF/ CFE	Suppléant
18	M.	BODINIER	Jean-Claude	22 Route de Cesson-Sévigné 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
19	M.	BOUDET	Hervé	68 La Ménerie 35530 NOYAL-SUR-VILAINE	TF	Suppléant
20	M.	BRETAGNE	Laurent	2 Rue Joseph Guilloret 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
21	MME	DELALANDE	Jacqueline	29 Rue du Calvaire 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
22	M.	DUCLOS	Robert	2 Rue du Petit Bois 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
23	M.	FARCY	Daniel	17 Route de Chantepie 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
24	M.	FESSELIER	René	7 Rue Julien Prêter 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
25	M.	GAUTHIER	Michel	7 Rue du Rimon 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
26	M.	GUILLERY	Marcel	20 Rue de la Fontaine 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
27	M.	HENRY	Xavier	10 Rue du Gifard 35410 DOMLOUP	TH / TF / CFE	Suppléant
28	M.	LE BRIS	Jean-Marc	18 Allée de la Châtaigneraie 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
29	M.	MANDARD	Armel	10 Route de la Cheminée 35410 DOMLOUP	TH / TF / CFE	Suppléant
30	MME	MONNIER	Léna	1 Route du Nugué 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
31	M.	NAVARRE	Claude	8 Route des Noës 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant
32	MME	PLANCHET	Maryse	28 Hameau René Cassin 35410 DOMLOUP	TH / TF	Suppléant

2020-29/06-29 <u>Désignation des membres du Conseil proposés au sein des Commuissions Communautaires du Pays de Châteaugiron Communauté</u>

Le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation de ses représentants au sein des **Commissions Communautaires :** 2 élus à proposer pour chaque commission.

- ✓ Commission Eau
- ✓ Commission Sport
- ✓ Commission Développement économique
- ✓ Commission Numérique
- ✓ Commission Habitat et Urbanisme
- ✓ Commission Petite enfance et Action sociale
- ✓ Commission Finances
- ✓ Commission Culture et Tourisme
- ✓ Commission Mobilités
- ✓ Commission Environnement

Vu les différentes candidatures,

<u>Après en avoir délibéré et à l'unanimté, le Conseil Municipal</u>

- **Décide** de proposer les conseillers suivants au sein des différentes commissions communautaires du Pays de Chateaugiron Communauté :
  - ✓ Commission Eau : Daniel PRODHOMME et Jean-Marc DESHOMMES
  - ✓ Commission Sport : Sébastien CHANCEREL et Gérard DOMINÉ
  - ✓ Commission Développement économique : Jean Marc DESHOMMES et Marie-Anne EON

- ✓ Commission numérique : Daniel PRODHOMME et Sébastien CHANCEREL
- ✓ Commission Habitat et Urbanisme : Michel MERCIER et Daniel PRODHOMME
- ✓ Commission Petite enfance et Action sociale : Isabelle LHOMME et Sylviane GUILLOT
- ✓ Commission Finances : Géraldine HARNOIS-MARTIN et Sébastien CHANCEREL
- ✓ Commission Culture et Tourisme : Sébastien CHANCEREL et Sandrine BOUCARD
- ✓ Commission Mobilités : Daniel PRODHOMME et David EGASSE
- ✓ Commission Environnement : Daniel PRODHOMME et Michel MERCIER

2020-29/06-30 Nomination des membres du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal de la Station d'Epuration de Montgazon (SISEM)- annule et remplace la délibération n°2020-08/06-06

Par délibération n° 2020-08/06-11 le Conseil municipal de Domloup a adopté les nouveaux statuts du SISEM modifiant L'administration du Comité syndical, avec notamment :

- l'actualisation du nombre de délégués par commune (article 5)
- La composition du bureau, avec notamment le changement statutaire du nombre de vice-présidents (article 6)

Par délibération n° 2020-08/06-06 le Conseil municipal a élu 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour le Comité Syndical du SISEM selon les dispositions des nouveaux statuts.

Il s'avère que cette élection n'était pas possible lors de cette séance du 8 juin 2020, car la délibération approuvant le changement des statuts du SISEM prise lors de cette même séance, devait être transmise en Préfecture pour être exécutoire.

Il est proposé au Conseil de procéder de nouveau à l'élection les délégués de la commune de Domloup auprès du Syndicat Intercommunal de la Station d'Epuration de Montgazon (SISEM).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ➢ **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des représentants auprès du SISEM
- ➢ **Décide** que le choix des élus se base sur le volontariat
- ➢ **Vu les candidatures de :**
  - o Messieurs Jacky LECHÂBLE, Jean-Marc DESHOMMES, Daniel PRODHOMME, Sébastien CHANCEREL comme délégués titulaires,
  - o Monsieur Laurent CLISSON et Madame Léna MONNIER comme délégué(e)s suppléant(e)s
- ➢ **Désigne** les **délégués** suivants auprès du **Syndicat Intercommunal de la Station d'Epuration de Montgazon (SISEM).**

- délégués titulaires :

- ✓ **Jacky LECHÂBLE,**
- ✓ **Jean-Marc DESHOMMES,**
- ✓ **Daniel PRODHOMME,**
- ✓ **Sébastien CHANCEREL,**

- délégué(e)s suppléant(e)s :

- ✓ **Monsieur Laurent CLISSON**
- ✓ **Madame Léna MONNIER**

2020-29/06-31 <u>Nomination des membres du Conseil municipal au sein Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers et de Maintien à Domicile (SIMADE 35) annule et remplace la délibération n° 2020-08/06-07</u>

Par délibération du n° 2020-08/06-07 du 8 juin 2020 le Conseil a procédé à l'élection des délégués auprès du **Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers et de Maintien à Domicile (SIMADE 35)**

Vu les candidatures ont été élues :

- **déléguées titulaires :**
  - ✓ **Isabelle LHOMME**
  - ✓ **Sylviane GUILLOT**

- déléguées suppléantes :
- ✓ **Sylvie FILATRE**
- ✓ **Sunita LE ROUX**

Il s'avère que Madame Sylvie FILATRE ne souhaite plus être déléguée au près du SIMADE 35, et que Madame Catherine GUIBERT souhaiterait la remplacer en tant que déléguée suppléante

Il est proposé au Conseil de procéder à une nouvelle élection des délégués de la commune de Domloup auprès Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers et de Maintien à Domicile (SIMADE 35)

La commune de Domloup doit élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

<u>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal</u>

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des représentants auprès du SIMADE 35
- **Décide** que le choix des élus se base sur le volontariat
- **Vu les candidatures de** :
  - ✓ Mesdames Isabelle LHOMME et Sylviane GUILLOT comme déléguées titulaires,
  - ✓ Mesdames Catherine GUIBERT et Sunita LE ROUX comme déléguées suppléantes
- **Désigne** les **déléguées** suivantes auprès du **Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers et de Maintien à Domicile (SIMADE 35)**

- déléguées titulaires :
- ✓ **Isabelle LHOMME**
- ✓ **Sylviane GUILLOT**

- déléguées suppléantes :
- ✓ **Catherine GUIBERT**
- ✓ **Sunita LE ROUX**

2020-29/06-32 <u>Désignation des membres du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de chaque organisme indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Le caractère des délégations est permanent, soit pendant la durée du mandat

<u>Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :</u>

- ✓ **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des représentants aux organismes extérieurs

- ✓ **Décid**e que le choix des élus se base sur le volontariat ;
- ✓ **Demande** à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération aux organismes extérieurs afin de les informer des représentants de la Commune dans leur institution, comme suit :

Nom de l'organisme	**Obligations**	**Composition**
CNAS (Commune de Domloup)	1 élu	Isabelle LHOMME
EPHAD « Les Jardins du Castel » de Châteaugiron	1 élu	Isabelle LHOMME
Résidence du PARMENIER (MARPA de Nouvoitou)	1 élu	Goulven DONNIOU
Ecole Sainte Jeanne d'Arc	1 élu	Sylviane GUILLOT
ARIC	1 élu	Katell BEUCHER
Syndicat Bassin Versant de la Seiche	Proposition de noms, car désignation par le conseil communautaire du PCC ✓ 1 délégué titulaire	**Titulaire :** Daniel PRODHOMME
SYMEVAL (eau potable)	Proposition de noms, car désignation par le conseil communautaire du PCC ✓ 1 délégué titulaire ✓ 1 délégué suppléant	**Titulaire :** Jean-Marc DESHOMMES **Suppléant :**Daniel PRODHOMME
Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM Sud Est)	Proposition de noms, car désignation par le conseil communautaire du PCC ✓ 2 délégués titulaires ✓ 2 délégués suppléants	**Titulaires :** Jean-Marc DESHOMMES et Bernard BOUFFART **Suppléants :** Yves LE GALL et Laurent CLISSON
Pays de Rennes : syndicat mixte du SCOT et Groupement d'Intérêt Public	Proposition de noms, car désignation par le conseil communautaire du PCC ✓ 1 délégué titulaire ✓ 1 délégué suppléant	**Titulaire :** Michel MERCIER **Suppléant :** Jacky LECHÂBLE
Aiguillon Construction	Proposition de nom, car désignation par le conseil communautaire du PCC 1 élu	Jacky LECHÂBLE
GIP AGV	Proposition de nom, car désignation par le conseil communautaire du PCC 1 élu	Jacky LECHÂBLE
CNAS (Pays de Châteaugiron Communauté)	Proposition de nom, car désignation par le conseil communautaire du PCC 1 élu	Sylviane GUILLOT
WE KER	Proposition de noms, car désignation par le conseil communautaire du PCC ✓ 1 délégué suppléant	**Suppléante :** Sylviane GUILLOT

Office du Tourisme Intercommunal	Proposition de noms, car désignation par le conseil communautaire du PCC 1 élu	Sébastien CHANCEREL
Ecole de Musique Paul Le Flem	Proposition de noms, car désignation par le conseil communautaire du PCC	Sébastien CHANCEREL
Collège Victor SEGALEN	Proposition de nom, car désignation par le conseil communautaire du PCC 1 élu	Géraldine HARNOIS-MARTIN

2020-29/06-33 Désignation d'un « correspondant Défense »

Suite au renouvellement municipal, il convient de désigner un Correspondant Défense pour la Commune de Domloup.

L'élu désigné a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est à ce titre l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Ce dispositif sert notamment pour la promotion de l'esprit Défense.

Vu la candidature de Madame Marie-Anne EON

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **Désigne** Madame Marie-Anne EON comme « Correspondante Défense » pour la commune
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet

2020-29/06-34 Désignation d'un « correspondant Sécurité Routière »

Suite au renouvellement municipal, il convient de désigner un Correspondant Sécurité routière pour la Commune de Domloup. L'élu désigné a vocation de :

- Constituer le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux
- Diffuser les informations relatives à la sécurité routière
- Contribuer à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets ports par la commune ou l'intercommunalité (PLU, ZAC, renouvellement urbain…)
- Piloter ou participer aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune
- Participer à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale

Vu la candidature de Madame Sandrine BOUCARD

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **Désigne** Madame Sandrine BOUCARD comme « Correspondante Sécurité routière» pour la commune
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet

2020-29/06-35 Finances/Redevance d'occupation du domaine public 2020/GRDF

Le conseil municipal est invité à fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public auprès de GRDF pour l'année 2020.

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du Code Général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public (RODP) et de l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les ouvrages de gaz naturel.

- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) :
  Longueur de canalisation : 16 049 m
  Taux de revalorisation cumulé : 1.26
  Soit RODP 2020= ((0.035x16 049) + 100) x 1.26 = **834 €**
- Redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP)
  Longueur de canalisation (construites ou renouvelées et mises en gaz en 2019) : 26 m
  Taux de revalorisation : 1.08
  Soit ROPDP 2020 = 0.35 x 26 x 1.08 = 9.83 € arrondi à **10 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

✓ **Fixe** le montant total de la **RODP et de la ROPDP pour l'année 2020** auprès de **GRD**F **à 844 €**

2020-29/06-36 Marchés publics/Construction de deux préaux/attribution des Marchés

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 28 mai dernier pour la construction de deux préaux :

- Boulodrome rue du Petit Bois (tranche 1)
- Services techniques rue du Calvaire (tranche 2)

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 19 juin 2020 à 12 heures

Entreprises ayant présenté une offre :

Boulodrome (tranche 1):

Lot1 Terrassement VRD (estimé à 10 000.00 €HT):

- NUPIED: 7 274.40 € HT
- SRAM TP : 7 835.00 € HT

Lot 2 Maçonnerie (estimé à 9 000 € HT)

- MARSE Construction : 11 413.63 € HT
- VIGNON Construction : 11 365.75 € HT

Lot 3 Charpente couverture et Lot 4 Electricité : aucune offre

Services techniques (tranche 2):

Lot 1 Terrassement VRD (estimé à 15 000 € HT):

- NUPIED : 4 886.20 € HT
- SRAM TP : 7 200.00 € HT

Lot2 Maçonnerie (estimé à 3 000 € HT):

- MARSE Construction : 3 269.00 € HT
- VIGNON Construction : 4 384.25 € HT

Lot 3 charpente-couverture : aucune offre

L'analyse des offres a été réalisée par le Cabinet COUASNON –LAUNAY maitre d'œuvre de l'opération.

L'ensemble des offres déposées pour les deux tranches, sont conformes au CCTP.

La commission MAPA s'est réunie le lundi 29 juin 2020 à 19h00 préalablement au Conseil municipal afin d'étudier les différentes offres.

Elle propose de retenir les offres suivantes :

Boulodrome (tranche 1)

Lot1 Terrassement VRD:

- NUPIED: 7 274.40 € HT

Lot 2 Maçonnerie

- MARSE Construction : 11 413.63 € HT (*)

Services techniques (tranche 2):

Lot 1 Terrassement VRD

- ✓ NUPIED : 4 886.20 € HT

Lot2 Maçonnerie:

- MARSE Construction : 3 269.00 € HT

(*) L'entreprise MARSE Construction est moins disante sur l'ensemble des deux tranches par rapport à l'entreprise VIGNON Construction.

Vu l'avis de la Commission MAPA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

✓ **Décide** de suivre l'avis de la Commission MAPA et attribue les marchés de la façon suivante :

Boulodrome (tranche 1)

Lot1 Terrassement VRD : NUPIED: 7 274.40 € HT
Lot 2 Maçonnerie : MARSE Construction : 11 413.63 € HT (*)

Services techniques (tranche 2):

Lot 1 Terrassement VRD: NUPIED : 4 886.20 € HT

Lot2 Maçonnerie: MARSE Construction : 3 269.00 € HT

- ✓ **Déclare infructueux** les lots n'ayant reçu aucune offre :
    - Lot 3 : Charpente couverture (boulodrome)
    - Lot4 : Electricité (boulodrome)
    - Lot 3 : Charpente bois (services techniques)

- ✓ **Décide** de lancer une nouvelle consultation pour ces lots
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

2020-29/06-37 Marchés publics/Aménagement de la voirie aux abords du Pôle enfance/Attribution du marché

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 14 mai dernier pour l'aménagement de la voirie aux abords du Pôle enfance:

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 19 juin 2020 à 12 heures

Les travaux consistent en divers aménagements de la voirie aux abords du Pôle enfance dont un quai bus, pour une estimation globale de 82 820.10 € HT

Entreprises ayant présenté une offre :

- BARTHELEMY : 69 894.00 € HT
- SRAM TP : 53 990.02 € HT
- FOUCHER Travaux publics : 78 291.40 € HT
- EIFFAGE Route : 68 502.60 € HT
- ASPO : 77 551.74 € HT

L'analyse des offres a été réalisée par le Cabinet A'DAO maitre d'œuvre de l'opération.

La commission MAPA s'est réunie le lundi 29 juin 2020 à 19h00 préalablement au Conseil municipal afin d'étudier les différentes offres.

Le Cabinet A'DAO estime l'offre de l'entreprise SRAM TP anormalement basse.

Classement des offres relative au montant :

Entreprise	**Montant € HT**	**Note sur 50**	**Classement**
BARTHELEMY	69 894.00	49	2
SRAM TP (offre anormalement basse non classée)	53 990.02		
FTPB	78 291 .40	43.75	4
EIFFAGE	68 502.60	50	1
ASPO	77 551.74	44.17	3

Classement des offres relative au mémoire technique

Entreprise	Note sur 50	Classement
BARTHELEMY	48	1
SRAM TP (offre anormalement basse non classée)		
FTPB	39	4
EIFFAGE	48	1
ASPO	41	3

Classement final

Entreprise	Note sur 100	Classement
BARTHELEMY	97	2
SRAM TP (offre anormalement basse non classée)		
FTPB	82.75	4
EIFFAGE	98	1
ASPO	85.17	3

La Commission MAPA propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE Route d'un montant de 68 502.60 € HT :

Vu l'avis de la Commission MAPA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **Décide** de suivre l'avis de la Commission MAPA et attribue le marché à l'entreprise **EIFFAGE Route** pour un montant de **68 502.60 € HT soit 82 203.12 € TTC**
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

2020-29/06-38 Urbanisme/Droit Préemption Urbain/Reconduction de la délégation auprès de la SNC Le Tertre

Par délibération en date du 5 juillet 2010, il a été décidé de déléguer l'exercice de son droit de préemption urbain à la SNC Le Tertre pour une durée de 5 ans sur les terrains classés en 2AUez.

Par délibération du 5 mars 2012, le conseil municipal a décidé de compléter le zonage de la délégation du DPU, aux terrains classés en zone 1AUzc de la ZAC du Tertre.

Une délibération du 1er juillet 2013 a complété le zonage du DPU, qui porte maintenant sur la totalité des terrains classés en zone 1AUzc, 1AUze, 1AUzi, 2AUez compris dans le périmètre de la ZAC du Tertre.

Par délibération du 8 juin 2015 le conseil municipal a renouvelé la délégation auprès de la SNC Le Tertre de l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour une durée de 5 ans.

Cette délégation arrive est arrivée à son terme, il conviendrait de la renouveler pour une nouvelle période de 5 ans dans les conditions suivantes :

- ✓ DPU portant sur la totalité des terrains classés en zone 1AUzc, 1AUze, 1AUzi, 2AUez compris dans le périmètre de la ZAC du Tertre.

- ✓ La délégation du Droit de Préemption urbain est accordée à l'occasion de l'aliénation de tous les biens immeubles classés en zone 1AUzc, 1AUze, 1AUzi et 2AUez compris dans le périmètre de la ZAC du Tertre, qu'il s'agisse de bien bâtis ou non bâtis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **Accepte** le renouvellement pour 5 ans de la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions suivantes :

  - ✓ DPU portant sur la totalité des terrains classés en zone 1AUzc, 1AUze, 1AUzi, 2AUez compris dans le périmètre de la ZAC du Tertre.
  - ✓ La délégation du Droit de Préemption urbain est accordée à l'occasion de l'aliénation de tous les biens immeubles classés en zone 1AUzc, 1AUze, 1AUzi et 2AUez compris dans le périmètre de la ZAC du Tertre, qu'il s'agisse de bien bâtis ou non bâtis.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

2020-29/06-39 Ressources Humaines/ Poste d'agent d'entretien/Augmentation du temps de travail à 30 heures hebdomadaires

Il conviendrait d'augmenter le temps de travail d'un agent d'entretien polyvalent à 30 heures hebdomadaires. Cet agent est titulaire au grade d'Adjoint technique Principal de 2ème classe sur un poste actuellement à 19.25 heures par semaine.

Depuis un certain temps, cet agent effectue de nombreuses heures complémentaires sur diverses tâches (entretien des locaux, restaurant municipal...) pour nécessité de service.

Le Comité Technique du CDG35 réuni le 25 mai dernier, a émis un avis favorable à cette augmentation horaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **Accepte** l'augmentation du temps de travail à 30 heures hebdomadaires, pour le poste d'agent d'entretien polyvalent (entretien des locaux, restaurant municipal...) au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe.
- ✓ **Précise** que cette augmentation horaire du poste sera effective à compter du 1er juillet 2020
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet.